

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
DU
CALVADOS**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 9
en exercice: 9
Qui ont pris part à la délibération: 7
Pour : 7
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 18 mars 2024

Date de la convocation :
14.03.2024

L'an deux mil-vingt quatre, le 18 mars 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCHELLES François, maire.

Date d'affichage :
14.03.2024Présents: Mmes Florence Fages, Elisabeth Levillain
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,
Glenn Ossemont

Excusés : Guillaume Pastre

Non excusé : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les groupements de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département du Calvados au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le projet suivant : création d'un parking au niveau de l'Église.

Les travaux envisagés ont pour but de proposer un stationnement aux usagers de l'Église et du cimetière. Cette création de parking comprendra notamment un aménagement végétalisé qui favorisera l'infiltration naturelle des eaux pluviales et permettra également une régulation thermique. Cette aménagement permettra aussi une insertion paysagère du parking se trouvant à proximité de l'Église et du cimetière. Le coût prévisionnel du projet total est estimé à 16 200 € H.T.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents,**DECIDE** de réaliser les travaux pour un montant prévisionnel de 16 200 € H.T**S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2024 et les inscrire au budget en section d'investissement,**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 18 mars 2024

Le Maire, Mr SCHELLES François

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 22.03.24
et publication ou notification du 22.03.24